

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DE ROMANS SUR ISERE
DU 30 MARS 2021**

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Florence MAIRE, Amanda CLOUZEAU, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Yoann FOVELLE-BUISSON, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

Procurations :

Edwige ARNAUD à Jean-Paul CROUZET, Etienne-Paul PETIT à Marie-Hélène THORAVAL, Damien GOT à Alexandre CORTOT, Franck ASTIER à Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Magda COLLOREDO BERTRAND à Thomas HURIEZ, Rachida KHIATI à Thomas HURIEZ

A 12h30, le quorum étant atteint, Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Sur la proposition de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Monsieur Ludovic GUIGAL est désigné à l'unanimité, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Thomas HURIEZ fait l'intervention suivante :

« Neuf mois de demandes et de refus, d'oeillères et d'ironie pour que le Conseil municipal de Romans de mars soit enfin diffusé sur internet en direct. Lors du dernier Conseil municipal et de tous les derniers Conseils municipaux, vous refusiez de déplacer l'horaire du Conseil municipal, vous refusiez de diffuser le Conseil municipal sur internet pour des raisons de coût car le Conseil municipal était déjà ouvert au public sans tenir compte des contraintes sanitaires, vous refusiez de permettre à nous, conseiller municipal, et aux citoyens qui le souhaitent de diffuser le Conseil municipal sur internet. Alors qu'une seule demande a suffi pour que les débats du Conseil communautaire soient diffusés sur les réseaux sociaux de l'agglomération, vous évoluez enfin sur le sujet. Mais comme très souvent Romans est en retard. »

Marie-Hélène THORAVAL précise qu'elle a répondu défavorablement à Monsieur HURIEZ lorsqu'il a fait la demande de filmer lui-même la séance car elle considère que l'ensemble des conseillers n'aurait pas été filmé de manière équitable.

Thomas HURIEZ indique que la demande de son groupe n'était pas de filmer lui-même le Conseil municipal mais de le rendre public.

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame le Maire souhaitait prendre acte de l'annonce faite par voie de communiqué de presse par Mesdames PAGANI, BOYADJIAN et Monsieur ROBERT qui ont annoncé se désolidariser du groupe « Passionnément Romans » pour créer un groupe autonome « Romans en commun ». Le service des assemblées reste à disposition pour les modalités pratiques de cette nouvelle

organisation. Le Rédacteur en chef du Romans Mag, le Directeur de Cabinet, indiquera par mail l'espace d'expression auquel chacun des deux groupes d'opposition a le droit, en application du règlement intérieur du Conseil municipal. L'espace sera réparti en deux tiers pour « Passionnément Romans » et un tiers pour « Romans en commun ». Un bureau sera préparé d'ici la fin de la semaine.

Elle note que Madame PAGANI indique dans la presse « refuser toute forme d'opposition constructive », elle en déduit donc que Madame PAGANI souhaite se placer dans une posture d'opposition systématique, fidèle à son positionnement qui est le même depuis 2014. Elle note également que la belle union contre THORAVAL n'a pas fait long feu et n'aura donc pas duré plus de neuf mois. Elle n'ose imaginer ce qu'il serait advenu de cette union si l'opposition avait gagné les élections et les conséquences dramatiques que cela aurait pu avoir sur la ville. Les Romanais n'ont pas été dupes et ont fait preuve de bon sens.

Isabelle PAGANI conseille à Madame le Maire de ne pas s'occuper de ce que fait l'opposition et de la laisser agir. A sa place, elle s'occuperait plutôt de la Majorité. Lors du précédent mandat, cinq mois après l'élection de Madame THORAVAL il y a eu une première défection, puis les défections ont continué. Elle dit que les jours à venir semblent bien incertains.

Marie-Hélène THORAVAL rappelle que son premier mandat a été mené avec succès.

Thomas HURIEZ appuie les propos de Madame PAGANI, Madame le Maire doit s'occuper de son groupe, et les groupes d'opposition vont se gérer eux-mêmes.

Marie-Hélène THORAVAL répond que sa mission consiste à s'occuper de l'ensemble des Romanais et des conseillers municipaux.

Marie-Josèphe BOSSAN-PICAUD fait l'intervention suivante :

« Madame le Maire,

En tant que doyenne de la majorité municipale, je ne peux m'empêcher de réagir.

Comme vous le soulignez avec justesse, que serait-il arrivé à notre belle ville si cette union contre-nature et de circonstance avait obtenu la majorité des suffrages en juin dernier ? Comment cette alliance d'intérêts aussi divergents aurait-elle pu donner un cap à notre ville ?

Fort heureusement, en votant très majoritairement pour notre liste, les Romanais ne sont pas tombés dans le panneau et ont évité le pire.

Plus légèrement, je souhaiterais remercier nos collègues de l'opposition. Les remercier car si le Théâtre des Cordeliers est sevré de spectacles depuis de long mois, le Vaudeville qui nous est offert par l'opposition depuis samedi est particulièrement divertissant.

Et le savoureux article paru ce matin dans les colonnes du Dauphiné, en est la parfaite illustration.

Entre le Modem qui exprime toute son amertume et le Parti communiste qui stigmatise, je cite, « le pire de ce que la tambouille politicienne pouvait offrir », nous sommes servis.

J'ai envie de dire que sur le radeau de la méduse de cette alliance factice, toujours contre Thoraval et jamais pour Romans, s'est joué le mariage de la Carpe et du lapin et finalement le bal des cocus.

Et au final, comme cela était prévisible et comme ce fut le cas pour la frégate la Méduse que Théodore Géricault a immortalisée dans son œuvre, l'issue était inéluctable : le naufrage.

Ça n'aura pris que neuf mois. Je vous remercie. »

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour du présent conseil est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

Délibération n° DELI2021_031 Objet : Vœu pour la réouverture des établissements culturels recevant du public

Rapporteur : Florence MAIRE

Exposé :

Depuis de longs mois, de nombreuses professions sont plongées dans le désarroi et l'impatience en raison d'une crise sanitaire interminable. Les conséquences sont déjà, à bien des égards, dramatiques et risquent de s'aggraver avec le temps.

Un secteur en particulier est concerné, celui de la culture. Rien de semblable n'a jamais existé au monde et jamais toute une nation ne s'est trouvée privée, éloignée de l'ordre de l'esprit.

Dans un contexte de fermetures administratives imposées par l'Etat depuis le début de l'automne sans perspectives datées de reprise d'activité, les élus de la ville de Romans-sur-Isère souhaitent rappeler leur soutien à l'ensemble des acteurs et des lieux de la vie artistique et culturelle.

A l'échelle de notre commune, ce soutien s'est d'ores et déjà exprimé par le maintien des subventions de la ville à tous les équipements en 2020 et 2021, alors même que cette crise sanitaire continue de peser sur les finances des collectivités.

Au cours des 12 derniers mois, nous fûmes privés de rêves. Aujourd'hui, il s'agit d'adresser un message d'espoir, et d'amorcer un premier pas sur le chemin d'une vie normale.

S'inscrivant dans la liste des activités essentielles, la Culture contribue plus que jamais au maintien des liens sociaux, à la construction collective et à la lutte contre l'isolement.

Parce que nous avons déjà appris à vivre avec le virus, nous devons continuer de nous adapter sans crainte, en faisant confiance aux acteurs de premier plan et en appelant à l'esprit de responsabilité de chacun.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs souligné « que la fermeture de ces lieux ne pouvait s'inscrire dans la durée sans porter une atteinte injustifiée à plusieurs libertés fondamentales dont la liberté d'expression et de création ».

Alors que le réseau de lecture publique est ouvert dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur, nous devons sans plus tarder défendre la réouverture rapide des établissements culturels recevant du public avec des protocoles adaptés et sortir de ce paradoxe très Français qui consiste à interdire formellement d'un côté et à déréglementer de l'autre.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de demander que soit organisée rapidement la concertation au niveau national et local pour une réouverture progressive, maîtrisée et programmée des cinémas, des salles de spectacles, des musées ... et tous autres lieux et établissements culturels recevant du public,
- de demander le prolongement des droits des intermittents pour toute l'année 2021.

Débats :

Valentin ROBERT et ses collègues soutiennent ce vœu en direction du monde culturel. Il propose néanmoins de retirer la mention « sous aucun régime », prévue initialement dans la version présentée en Conseil municipal, comme cela a été voté lors du dernier Conseil communautaire. Il a une pensée pour ceux qui souffrent à cause de cette pandémie mondiale et plus particulièrement pour les soignants qui doivent faire face à la troisième vague de la COVID19.

Marie-Hélène THORAVAL confirme que la mention « sous aucun régime » sera retirée.

Thomas HURIEZ formule la même demande : il souhaite que cette mention soit supprimée. Il rappelle que cette demande avait été faite en Conseil communautaire et avait été acceptée par Monsieur DARAGON.

Après débat, la délibération est adoptée à l'unanimité, par :

- 37 voix pour

- 2 abstentions :

Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI

Délibération n° DELI2021_032 Objet : Musée de la chaussure : projet scientifique et culturel

Rapporteur : Florence MAIRE

Exposé :

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France codifiée dans le Code du patrimoine ;

Considérant l'étude de diagnostic et positionnement de l'ancien Couvent de la Visitation/musée de la chaussure menée en 2017 ;

Considérant la nécessité de réviser le projet scientifique et culturel du musée de la chaussure de 2012 ;

Considérant les grands objectifs du projet à la fois patrimoniaux, culturels et touristiques, vis-à-vis des Romains et des habitants du territoire ;

Considérant les grands objectifs du projet à la fois économiques et financiers vis-à-vis des entreprises ;

Considérant trois grandes entités pour le futur site dont les fonctions, les usages et les publics cibles sont fortement différenciés :

- une entité « grand public » avec le musée de la chaussure, les espaces de salon de thé-restaurant et le jardin public,
- une entité « professionnels » avec un « pôle ressources » et un espace de séminaires et réceptions,
- une entité administrative avec les bureaux de l'administration du musée, des Amis du musée et du service animation-culture ;

Considérant un nouveau positionnement muséographique plus « grand public » du musée de la chaussure : un musée de la mode et de la créativité, un musée de collections de dimension nationale et contemporaine, un musée avec un ancrage local, un musée « ré-humanisé », immersif et inclusif qui s'accompagnera d'une offre d'expositions et d'animations qui privilégiera des expositions-dossiers (pour un public de passionnés), des expositions-spectacles (pour les familles) et de grands événements nationaux ou locaux (Journées du Patrimoine, Nuit des musées, Saint-Crépin...) ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet scientifique et culturel du musée de la chaussure annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document afférent,
- de transmettre le projet scientifique et culturel pour avis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes et au service des Musées de France.

Débats :

Alain VILLARD fait l'intervention suivante :

« C'est un moment fort aujourd'hui que vous nous proposez en nous demandant d'approuver un projet scientifique et culturel pour le musée de la chaussure dans le grand espace de la Visitation. On a eu un formidable document de 62 pages que l'on a travaillé, qui est très intéressant, qui nous a montré un état des lieux des archives, des bureaux, un musée de la chaussure qui occupe 1300 m², un musée de la résistance qui occupe environ 300 m², des jardins peu utilisés, un bâtiment pas assez mis en valeur, tout un ensemble de conclusions que nous partageons bien évidemment. Le projet nous dit que l'on va créer quelques postes, on va passer de 10 à 13 salariés, que l'on va essayer de multiplier par deux le nombre de visiteurs. Peut-être est-ce un compliment qu'il faut adresser à Marie-Josèphe BOSSAN-PICAUD pour sa magnifique tirade du début de ce Conseil municipal, mais depuis qu'elle est partie le nombre de visiteurs baisse. Depuis 2014, on a vu le nombre de visiteurs baissés : 30 000 visiteurs en 2014 et 23 000 en 2018. Vous nous dites que :

- l'on va créer des postes,

- l'on va essayer de multiplier le nombre de visiteurs pour passer à 50 000/ 60 000,

- l'on va essayer de multiplier les recettes pour passer de 100 000 € à 550 000/600 000 €.

Tout ça, on ne peut que l'applaudir. Seule ombre au tableau c'est que l'étude que nous avons payé 150 000 € à 180 000 €, exclut le musée de la résistance. Cela sera évoqué dans la question orale. On se demande pourquoi on exclut le musée de la résistance de l'étude et pourquoi on n'attend pas les conclusions de l'étude avant de prendre une position pour savoir si le musée de la résistance va être développé dans l'espace de la Visitation ou s'il doit être développé ailleurs. Ce que l'on demande dans le cadre d'une opposition constructive, c'est d'intégrer dans l'étude la possibilité d'installer le musée de la résistance dans le complexe du musée de la chaussure et de l'espace de la Visitation, dans le cadre d'une scénographie renouvelée. Comme on est dans une phase d'étude, on ne comprendrait pas très bien que l'on vienne à refuser cela sauf s'il y a des choses qui nous échappent. On ne comprend pas pourquoi l'étude que vous lancez ne peut pas intégrer une étude sur l'avenir des deux musées. On s'intègre dans le cadre d'une démolition du gymnase Triboulet, d'une ouverture des jardins et du parc, tout cela va dans le bon sens. On pense que deux musées côte à côte s'enrichissent. On demande d'intégrer dans l'étude le maintien du musée de la résistance. »

Yasmina BOYADJIAN fait l'intervention suivante :

« Bonjour à tous,

le musée international de la chaussure est un incontournable du patrimoine culturel et touristique de la ville de Romans, le monument qu'il abrite, le couvent de la Visitation, y est pour beaucoup. Finalisé au XVIII^e siècle et d'une architecture splendide avec ses jardins à la française, le musée mérite en effet d'être mieux exploité et mis en valeur au sein de notre ville. D'ailleurs le projet d'étude effectué par l'ancienne municipalité d'Henri BERTHOLET l'envisageait déjà en 2013, tout

comme notre programme aux dernières élections. Force est de constater selon le rapport fourni par vos services que la fréquentation n'a fait que baisser depuis 2014, on ne tiendra bien sûr pas compte des entrées dues aux intempéries de grêle et à la crise sanitaire. Malgré l'obtention du label Qualité Tourisme en 2015 et 2018, on peut noter que ni l'organisation des Masters de pétanque et ni le Tour de France n'ont eu comme conséquence une meilleure attractivité de notre ville. Il était donc important de penser autrement et d'être imaginatif pour attirer du monde. Fallait-il pour autant mettre le musée de la résistance et de la déportation à la poubelle ? »

Marie-Hélène THORAVAL demande à Madame BOYADJIAN si elle mesure ses propos et leurs conséquences.

Yasmina BOYADJIAN répond par l'affirmative et reprend son intervention :

« Pour nous, c'est la conséquence du projet comme on l'a compris. J'espère que nous l'avons mal compris. En effet, quand le projet scientifique et culturel sur la réorganisation du musée la chaussure est présenté sur une soixantaine de pages, c'est une petite phrase presque anodine qui nous informe que le musée de la résistance quant à lui fait l'objet d'une réflexion spécifique hors du périmètre de l'étude. C'est joliment dit lorsque l'on connaît le projet de reléguer ce musée aux archives municipales dans l'intimité de la petite rue des Clercs. On se souvient que ce sont d'anciens combattants et déportés qui avaient créé le musée et les associations d'anciens combattants ont été mises devant le fait accompli. Le musée la résistance ne sera bientôt qu'un vague souvenir. Bien sûr ces associations ont tout de suite alerté la population et les organisations politiques, notamment de l'opposition. Nous souhaitons à cette occasion réitérer tout notre soutien et montrer notre désaccord avec cette volonté de la municipalité d'enterrer ce musée car même si Monsieur JACQUOT invoque qu'il s'agit là d'un projet plus ambitieux avec la volonté d'envisager plus largement la deuxième guerre mondiale en Drôme et de le moderniser en le numérisant, l'idée est intéressante mais ne doit pas se faire au détriment de la possibilité de visite physique qui permet aux générations futures et notamment aux groupes scolaires d'appréhender plus concrètement l'histoire. Le musée de la résistance est à la fois un musée d'histoire et un centre de documentation pour les étudiants et chercheurs, il avait même été réaménagé en 1994 pour permettre un véritable devoir de mémoire et éviter que les événements tragiques de notre histoire ne se reproduisent. Il ne faut pas qu'il reste accessible qu'aux initiés. Nous pensons le couvent de la Visitation suffisamment vaste pour qu'il laisse une place visible à ce musée et qu'il serait plus judicieux d'envisager un travail de collaboration avec le musée départemental de Vassieux. Pour finir, au nom du devoir de mémoire cher à Jorge Semprun, nous soutenons la démarche des associations d'anciens combattants et souhaitons que vous reveniez sur votre décision. Je vous remercie. »

Marie-Hélène THORAVAL indique que les éléments qui concernent le musée de la résistance seront exposés dans le cadre de la question orale transmise.

Alain VILLARD demande si Madame le Maire accepte que le devenir du musée de la résistance soit intégré dans l'étude lancée dans l'espace de la Visitation.

Marie-Hélène THORAVAL dit qu'elle ne répondra pas à cette proposition dans le cadre de cette délibération puisqu'elle parle du projet scientifique et culturel qui est en lien avec le musée de la chaussure. Les éléments concernant le musée de la résistance seront exposés lors de la question orale.

Thomas HURIEZ dit que son groupe avait prévu de voter pour cette délibération si Madame le Maire intégrait le musée de la résistance dans l'étude et contre si elle ne l'intégrait pas. Son groupe ne participera donc pas au vote.

Isabelle PAGANI est d'accord avec les propos de Monsieur HURIEZ, il est difficile de voter une délibération si Madame le Maire ne répond pas à la question posée. Elle demande à Madame le Maire pourquoi elle ne souhaite pas débattre sur la question d'intégrer le musée de la résistance dans l'étude.

Marie-Hélène THORAVAL indique que dans le projet scientifique et culturel, la question du musée de la résistance n'est pas incluse mais sera étudiée à part entière. Les éléments que vous avez demandés la semaine dernière dans le cadre de la question orale vous seront exposés à l'issue de l'ordre du jour.

Isabelle PAGANI demande alors le retrait de la délibération. Elle dit qu'il n'y a aucune cohérence à ce que l'on demande de voter une délibération sur le devenir du musée de la chaussure sans évoquer le musée de la résistance.

Marie-Hélène THORAVAL répond qu'elle ne retirera pas cette délibération.

Après débat, la délibération est adoptée à l'unanimité, par :
- 30 voix pour

N'ont pas pris part au vote :

Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

Délibération n° DELI2021_033 Objet : Réaménagement du cours Pierre Didier : demande des autorisations d'urbanisme

Rapporteur : Nathalie BROSSE

Exposé :

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 8 juillet 2013 approuvant l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;

Considérant qu'en continuité des travaux de requalification de l'allée Nord de la place Jean Jaurès réalisés en 2018, il convient aujourd'hui de réaménager le cours Pierre Didier entre le rond-point Paul Deval et la rue Jacquemart ;

Considérant que l'emprise foncière de ces travaux représente une surface supérieure à 5 000 m² ;

Considérant que des autorisations d'urbanisme doivent être sollicitées auprès du service urbanisme ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer et déposer les autorisations d'urbanisme liées au projet de réaménagement du cours Pierre Didier.

Débats :

Valentin ROBERT fait l'intervention suivante :

« Madame le Maire, mes chers collègues, je veux profiter de cette délibération pour revenir sur ce projet majeur pour notre ville que constitue la rénovation du plateau du rond-point Paul-Deval au rond-point de l'Europe. Ce projet qui avait été lancé il y a plus de huit ans par la majorité de l'époque avait été stoppé net par votre majorité car ce choix se portait sur une vision urbaine différente : Gar'Is au lieu de Est-Ouest. Durant le mandat précédent vous avez fait le choix d'opposer le centre au plateau au lieu de l'assembler. Vous vouliez, je vous cite, « prendre le risque, créer un électrochoc sur le centre ancien ». On voit le résultat avec la place Maurice-Faure aujourd'hui. Aujourd'hui, vous avez décidé de revenir sur votre position et c'est une très bonne nouvelle pour Romans. En effet, la rénovation de la place majeure est un projet urbain qui doit avoir pour ambition de porter notre ville sur les vingt années à venir, en concurrence évidente avec ses sœurs Valentinoise et Montilienne, ayant elles depuis longtemps modifiées leur centre-ville pour le rendre plus attractif. Il est bien évident que nous vous suivrons parce que Romans mérite qu'on la considère et qu'on l'élève. Ce projet important nous l'avons toujours appelé de nos vœux et nous l'avons même inscrit dans notre programme de campagne. Par contre, nous serons vigilants sur différents points, notamment en matière de consultation. Les Romains doivent être consultés dans le plus grand nombre, ce projet majeur le mérite. Nous avons pu constater qu'une concertation avait démarré ces derniers jours, mais en raison de la pandémie mondiale elle doit se faire en nombre limité. De plus, les Romains n'ont pas vraiment l'esprit à ça en ce moment en raison du climat anxigène lié à la COVID-19. Ne devrions-nous pas attendre la fin de la pandémie ou du moins le retour à un semblant de vie normale pour mettre en place une véritable concertation ? De plus, les travaux qui s'annoncent vont être longs et pénalisants pour nos commerçants qui traversent actuellement une période plus que compliquée. Ne devrions-nous pas prévoir dès maintenant la mise en place d'une commission d'indemnisation avec des règles claires et connues d'avance afin de rassurer nos commerçants ? Enfin, certains commerçants se sont inquiétés dans la presse locale de la potentielle suppression de places de stationnement notamment sur le cours Pierre-Didier. Quelle est votre stratégie en matière de stationnement ? Le nombre de places de stationnement sera-t-il identique à la suite des travaux ? Dans votre programme vous aviez évoqué la construction d'un parking de stationnement souterrain qui a un coût important, qu'en est-il aujourd'hui ? C'est un enjeu urbain très fort qui va inscrire notre ville dans un avenir lointain, il ne faudra pas rater le coche. Je vous remercie. »

Joseph GUINARD pense que les travaux du cours Pierre-Didier sont importants. Il demande s'il y a eu une réelle concertation physique et numérique.

Anthony COURBON dit qu'il était ce matin avec la Première Adjointe sur le cours Pierre-Didier et qu'ils ont eu d'excellents retours de tous les commerçants concernant les travaux et les places de stationnement qui permettent une rotation. Pour ce qui est du centre historique, il précise qu'il travaille avec Madame CLOUZEAU sur le commerce et actuellement il y a 4% ou 5% de vacation libre sur tous les commerces de la rue Mathieu de la Drôme et de la place Maurice-Faure. Il en conclut que le travail réalisé sur les commerces est efficace.

Amanda CLOUZEAU constate que la place Maurice-Faure ne se vide pas, bien au contraire. Un certain nombre de porteurs de projets demande à s'y installer.

Marie-Hélène THORAVAL précise qu'actuellement la ville peut choisir les porteurs de projets du dispositif Shop'in Romans au vu du nombre de candidatures.

Nathalie BROSSE explique que pour les travaux du cours Pierre Didier, à partir du moment où la ville a commencé à intervenir sur ce secteur, elle-même, Madame CLOUZEAU et Monsieur COURBON sont allés voir tous les commerçants pour les informer des travaux. Les commerçants s'inquiétaient de savoir si c'était le bon moment. Nathalie BROSSE demande s'il faut attendre que l'activité économique redémarre et pénaliser les commerçants avec des travaux, s'il faut laisser un statu quo, ou s'il faut attendre que les canalisations éclatent et qu'il y ait une explosion et des dégâts. Elle rappelle que les réseaux datent de 1948. Au vu du contexte, il a été convenu avec tous les commerçants présents à la réunion que la période n'était finalement pas si mal choisie. Elle rappelle que lorsque les travaux sur l'allée Nord ont débuté, ce n'était pas non plus la bonne période. Tous les mardis, elle passe voir les commerçants. Aujourd'hui elle a eu la satisfaction d'entendre de la part d'un commerçant, que pendant les travaux il n'a pas eu de baisse de chiffres d'affaires. Elle ne peut que se féliciter d'avoir commencé les travaux à cette période.

Marie-Hélène THORAVAL précise qu'une commission d'indemnisation sera mise en place, comme cela avait été fait précédemment.

Isabelle PAGANI pense que Madame BROSSE est en déconnexion avec la réalité du terrain. Elle fait remarquer que l'on est en pleine crise sanitaire, les commerçants subissent une crise aigüe. Elle pense que la rénovation de cette allée est nécessaire pour l'avenir de la ville mais qu'il faut tenir compte de la situation existante. L'agenda va être extrêmement prégnant sur la rénovation de ces boulevards, notamment par rapport aux canalisations. La ville est tributaire des prestataires publiques qui s'occupent de ces travaux et la durée devrait être assez longue. Pour sa part, elle ne pense pas que c'était le bon moment pour déclencher ces travaux. Elle pense qu'il était possible d'attendre encore un ou deux ans pour les réaliser.

Nathalie BROSSE dit qu'à la fin de la pandémie, les habitants et visiteurs vont davantage dépenser. Elle préfère qu'ils dépensent au moment où les aménagements seront terminés.

Marie-Hélène THORAVAL précise que des consultations se sont opérées dans le cadre de réunions publiques.

Isabelle PAGANI demande de quelles consultations Madame le Maire parle et combien de personnes ont été consultées.

Nathalie BROSSE répond qu'il y a actuellement une concertation qui concerne le secteur Deval-Europe. Par rapport à la crise sanitaire, il est interdit d'organiser des réunions publiques à plus de six personnes. Des visites commentées sont organisées par une société extérieure qui a commencé ses consultations. Il y a également un registre en mairie et le site internet où l'on recueille toutes les informations et attentes des Romains. Pour les consultations qui ont eu lieu les samedis 20 et 27 mars, au vu du contexte sanitaire il était nécessaire de s'inscrire pour y participer. Ces consultations abordaient quatre thèmes :

- habiter, vivre au quotidien ;
- se déplacer, stationner, accéder ;
- travailler, accéder aux services ;
- se détendre, jouer, visiter, consommer.

Elle précise que samedi 3 avril, un forum est organisé de 10h à 17h à côté du pôle bus, à ciel ouvert, pour recueillir les demandes et les attentes des Romanais.

Joseph GUINARD évoque les aides et les commissions d'indemnisation et espère que les commerçants concernés par ces travaux ne vivront pas ce que certains ont précédemment vécu place Jean-Jaurès avec des montants d'indemnisation ridicules, loin de compenser les pertes enregistrées. Il se demande même pourquoi il a monté deux dossiers.

Marie-Hélène THORAVAL répond que sur le premier dossier déposé par Monsieur GUINARD, ce dernier n'arrivait pas à distinguer le chiffre d'affaires qu'il faisait sur la place Jean-Jaurès et celui qu'il faisait place Maurice-Faure.

Joseph GUINARD dit que les propos de Madame le Maire sont faux. Il indique que c'est son expert-comptable qui a monté son dossier. Il explique qu'il a déposé un dossier pour son commerce place Jean-Jaurès et un autre pour son commerce place Maurice-Faure. Il n'a pas eu d'aide.

Marie-Hélène THORAVAL répond qu'au vu des critères, s'il n'a pas eu d'aide c'est qu'il n'a pas tant perdu dans le cadre de ces travaux.

Après débat, la délibération est adoptée à l'unanimité, par :
- 39 voix pour

Délibération n° DELI2021_034 Objet : Aménagement du chemin des Bœufs : demande d'un permis d'aménager

Rapporteur : Nathalie BROSSE

Exposé :

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R*421-21 modifié par décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 – article 15 ;

Considérant que dans le cadre des actions « Action Cœur de Ville », « Cœur de Ville » et « Opération de Revitalisation du Territoire » la Commune lance l'opération de réaménagement global du chemin des Bœufs le long de l'Isère afin de requalifier l'ensemble des flux et modes doux, valoriser le patrimoine naturel du site, mettre en place des activités ludiques et sportives et passer la V 63 en site propre ;

Considérant que cet aménagement d'espaces publics dont l'emprise foncière est supérieure à 5 000 m², est situé en Secteur Patrimonial Remarquable (SPR) au titre de la préservation des berges de l'Isère (AV4) ;

Considérant que des autorisations administratives doivent être sollicitées auprès du service urbanisme ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer et déposer les autorisations d'urbanisme liées au projet précité.

Débats :

Joseph GUINARD comprend l'aménagement du chemin des bœufs et dit que la dégradation est liée au barrage. Il demande si l'aménagement des berges de l'Isère ne serait pas prématuré. Il pense qu'un aménagement en sens unique du chemin des Bœufs semble difficile pour les habitants du quartier puisqu'ils seront obligés d'emprunter l'avenue du Château Fleury qui est très étroite, qui a une circulation importante et l'école Saint-Yves est à proximité.

Isabelle PAGANI dit que ce projet faisait partie du programme de campagne de Madame le Maire. Elle a pu assister à une réunion publique, elle note que certaines observations liées aux inquiétudes des riverains étaient assez intéressantes. Elle souhaite que les observations formulées soient prises en compte, notamment à propos du sens unique. Ce projet est important et devrait concerner l'ensemble des Romanais. Elle se pose des questions sur l'aspect sportif car il n'y a pas de projets conséquents sur cette thématique. Elle souhaite que la réunion publique se traduise par une réelle concertation et que les demandes et inquiétudes des riverains soient prises en considération.

Alain VILLARD dit que l'aménagement du chemin des bœufs était également inscrit dans le programme de campagne de son groupe et est satisfait de ces travaux. Il note que c'est un cabinet parisien qui propose un sens unique dans le sens ouest-est et se demande si ce cabinet a vu qu'entre la rue Canard et la rue du port d'Ouvey, les gens qui iraient vers la ville, devraient passer par la rue du port d'Ouvey,

remonter par le chemin de l'Arnaud. Cela nécessiterait des travaux d'aménagements considérables pour laisser cette rue en sens unique, soit c'est une erreur magistrale. En matière de concertation, il note qu'il y a quelques insatisfactions de personnes qui habitent le quartier. Le confortement des berges doit être réfléchi en raison des crues de plus en plus fréquentes.

Marie-Hélène THORAVAL explique que le chemin des bœufs est peu utilisé par les riverains. Le trafic provient essentiellement de personnes qui prennent ce chemin comme une déviation pour ne pas prendre la rocade et rejoindre directement le pont des Allobroges. Elle précise que la proposition de mettre cette route en sens unique vient des élus.

Nathalie BROSSE répond que les retours de la réunion sont positifs. En ce qui concerne les berges, une discussion a débuté avec la DREAL car les berges n'appartiennent pas à la ville. Elle précise que le Cabinet SEURA connaît bien Romans car cela fait quelques temps qu'il accompagne la ville. La ville travaille également avec le cabinet Transitec sur toutes les études de circulation. Pour ce qui est de la circulation qui va de l'est vers l'ouest, il y a une circulation comprise entre 500 à 600 voitures par jour. La circulation de l'ouest vers l'est, c'est un peu moins de 300 véhicules. Nous recevons régulièrement des demandes de riverains pour ralentir et diminuer la circulation. Il a ainsi été décidé de mettre un sens unique de l'ouest vers l'est et de mettre ce cheminement en mode doux avec une circulation à 30 kilomètres/ heure et une piste cyclable dans les deux sens ainsi qu'un cheminement piéton plus agréable. Avec la crise sanitaire, les habitants ont besoin de se divertir dans des espaces agréables à proximité de la nature.

Pour ce qui est des ateliers « sport santé », ce sont des ateliers ludiques, sportifs, intergénérationnels. Une réunion publique devait avoir lieu en salle Charles Michels mais au vu des restrictions et de l'arrêté préfectoral, il a finalement été décidé de faire une visioconférence. Cela n'a été confortable ni pour les élus, ni pour les participants. Tous les présidents des Conseils de quartier ont été conviés ainsi que des associations représentatives romaines, un panel des représentants romains (associations de seniors, de parents d'élèves, de boulistes, de cyclistes...). Il y a eu quelques demandes par mail de pouvoir participer à cette réunion et toutes ont reçu le lien pour se connecter. Elle précise que Monsieur Jean-Paul CROUZET est l'élu référent pour les relations avec les riverains.

Marie-Hélène THORAVAL précise que sur ce chemin il y a un enjeu de sécurité routière partagé par tous. Cet endroit accueille de nombreuses familles avec le parc Edith Piaf et il est nécessaire qu'elles puissent s'y épanouir. Les cyclistes ne se sentaient pas en sécurité lorsqu'ils empruntaient le chemin des bœufs pour regagner la voie verte. Il y aura également une partie dédiée aux personnes à mobilité réduite et aux coureurs.

Thomas HURIEZ propose de laisser les deux sens avec un sens interdit entre le pont des Allobroges et le parc Edith Piaf, ce qui permettrait de supprimer le flux traversant qui pose problème tout en permettant aux habitants de rentrer chez eux sans avoir à se déporter sur les rues voisines inadaptées.

Nathalie BROSSE répond que cette possibilité a été étudiée mais la largeur des berges n'est pas identique tout le long du chemin et peut varier entre 12 et 30 mètres. Il n'est ainsi pas possible de mettre une voirie à double sens avec une piste cyclable.

Thomas HURIEZ explique que sur les rues à faible trafic, on peut faire des poches.

Marie-Hélène THORAVAL répond que l'espace n'était pas suffisant.

Thomas HURIEZ s'étonne qu'entre le pont des Allobroges et le parc Edith Piaf il n'y ait pas d'espace pour faire des poches.

Après débat, la délibération est adoptée à l'unanimité, par :
- 39 voix pour

Délibération n° DELI2021_035 Objet : Avenant à la convention Action Cœur de ville
Rapporteur : Amanda CLOUZEAU

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-1, L1511-2, L1511-3, L1511-7 et L2121-29 ;

Vu la délibération n° 2018_106 du Conseil Municipal du 25 juin 2018 actant la participation de la Ville de Romans-sur-Isère au programme Action Cœur de ville initié par l'Etat et ses partenaires pour redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres des villes moyennes et lutter contre la fracture territoriale ;

Vu la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville signée entre la Ville de Romans-sur-Isère et Valence Romans Agglomération d'une part, et l'Etat, le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, le groupe Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, le Département de la Drôme - les partenaires financiers - ainsi que l'Etablissement Public foncier pour l'Ouest Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - les partenaires locaux - d'autre part, en date du 18 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2019_253 du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 autorisant Madame le Maire à signer avec l'Etat et ses partenaires l'avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » actant le passage de la phase d'initialisation à la phase de déploiement ;

Considérant la demande de la commune de Bourg-de-Péage de rejoindre la candidature de la Ville de Romans-sur-Isère au programme Action cœur de ville ;

Considérant le comité de projet organisé en Mairie de Bourg-de-Péage en date du mercredi 24 février 2021 ayant réuni les communes de Romans-sur-Isère et de Bourg-de-Péage notamment au cours duquel le périmètre du projet « Bourg-de-Péage Action Cœur de Ville » a été acté ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer avec l'Etat, ses partenaires et la commune de Bourg-de-Péage, l'avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action, cœur de ville » actant le rattachement de la commune de Bourg-de-Péage à la candidature de Romans-sur-Isère.

Débats :

Joseph GUINARD est satisfait de cette initiative, il note qu'il y a enfin une vraie coopération entre les deux villes.

Après débat, la délibération est adoptée à l'unanimité, par :

- 39 voix pour

Délibération n° DELI2021_036 Objet : Réhabilitation des immeubles Le Clérieux et Les Remparts : autorisation de dépôt d'une déclaration préalable par Valence Romans Habitat sur la parcelle cadastrée BK 1106, domaine public communal

Rapporteur : Philippe LABADENS

Exposé :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.423-1 ;

Considérant le projet de Valence Romans Habitat de réhabilitation des immeubles Le Clérieux et Les Remparts, situés rue de Clérieux et cadastrés BK 858 ;

Considérant la nécessité de réaliser une rampe d'accès pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite ;

Considérant que la réalisation de cette rampe ne peut se faire que sur l'emprise de la parcelle cadastrée BK 1106, domaine public communal ;

Considérant donc qu'il convient d'autoriser Valence Romans Habitat à déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme dans le cadre de ce projet ;

Considérant que le Conseil Municipal sera amené dans un second temps à se prononcer sur la désaffectation, le déclassement et la cession de cette emprise d'environ 130 m² à détacher de la parcelle BK 1106 au profit de Valence Romans Habitat ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter le principe de la désaffectation puis du déclassement ainsi que de la cession à Valence Romans Habitat d'une emprise d'environ 130 m² à détacher de la parcelle cadastrée BK 1106, domaine public communal ;
- d'autoriser Valence Romans Habitat, ou toute personne morale ou physique s'y substituant, à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme liées à la création d'une rampe d'accès dans le cadre de son projet de réhabilitation des immeubles Le Clérieux et Les Remparts, situés rue de Clérieux, sur une partie de la parcelle cadastrée BK 1106, propriété de la commune de Romans-sur-Isère, dans l'attente d'un accord sur les modalités de cession de cette emprise qui seront validées ultérieurement par le Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité, par :

- 39 voix pour

Délibération n° DELI2021_037 Objet : Concession d'aménagement du centre historique : déclaration sans suite**Rapporteur : Philippe LABADENS****Exposé :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-1 et suivants relatifs aux opérations d'aménagement, et ses articles R.300-4 et suivants relatifs aux procédures de concessions d'aménagement transférant un risque économique ;

Vu l'article R.3125-4 du Code de la commande publique ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 3 juin 2019, approuvant respectivement le lancement de la concession d'aménagement sur le centre historique de Romans-sur-Isère et les modalités d'élection des membres titulaires et suppléants de la commission consultative relative à la concession d'aménagement ;

Vu la délibération n° 2020_119 du Conseil Municipal portant nomination de la personne habilitée à mener les négociations relatives au projet de concession d'aménagement, suite aux élections et au renouvellement du Conseil Municipal ;

Considérant la délibération du 3 juin 2019 approuvant le lancement d'une concession d'aménagement avec transfert de risques sur le centre historique de Romans-sur-Isère, avec une participation de la ville au coût de l'opération à hauteur de 1 945 847 € HT ;

Considérant que le 18 juillet 2019, la collectivité a publié un avis d'appel public à la concurrence en vue d'attribuer la concession d'aménagement. A l'issue de la remise d'une offre finale, seul le groupement DAH et son partenaire Territoires 38 a remis une offre ;

Considérant toutefois le contexte économique incertain dans lequel nous nous trouvons en raison de la crise sanitaire sans précédent que nous connaissons ;

Considérant que l'offre formulée par le soumissionnaire fait apparaître de possibles surcoûts financiers, pouvant conduire à un dépassement non maîtrisé du budget initial de 1 945 847 € HT ;

Considérant que eu égard à tout ce qui précède, et dans le souci d'une bonne gestion des deniers publics, il est opportun de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement sur le centre historique de la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de déclarer sans suite la consultation visant à attribuer une concession d'aménagement avec transfert de risques sur le centre historique de Romans-sur-Isère pour motif d'intérêt général, en raison d'une part du contexte économique incertain lié à la crise sanitaire, et d'autre part en raison d'une participation financière de la ville au coût de l'opération susceptible de dépasser le budget de 1 945 847 € HT initialement prévu ;
- d'autoriser et de mandater Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération ;

Débats :

Alain VILLARD est d'accord avec l'idée de mettre de l'argent public pour restaurer le centre historique. Avec cette délibération, il ne comprend pas la logique. Il faut un aménageur pour travailler sur 5/6 îlots très dégradés où l'intervention privée ne se fera pas toute seule. Il rappelle que trois mille Romains vivent dans ce beau centre historique. Il y a dans ce quartier 2 200 logements qui connaissent une forte vacance. L'opération programmée d'amélioration de l'habitat va peut-être produire des effets en 2018-2023. Il y a des atouts majeurs sur le plan historique, comme la Collégiale. Un appel à projet a été lancé par la ville pour trouver un aménageur et deux aménageurs ont répondu. Il demande ce qu'il va se passer demain et comment l'équipe municipale voit la suite. Il constate que deux ans après le début, la concession est arrêtée. Il explique que 2,6 millions d'euros sont prévus pour la réhabilitation de ces îlots dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Il demande comment faire pour ne pas perdre cette somme.

Philippe LABADENS répond que ce n'est pas un échec. Une étude est faite pour mettre en évidence les éléments de situation et permet de faire un choix définitif. L'échec aurait été de s'enfermer dans une situation dans laquelle les Romains allaient payer très cher quelque chose qui n'est pas pertinent. L'étude montre que l'opération entraînait un déficit de 130 000€ par logement, 55 logements étaient prévus, soit un coût de 20% supérieur par rapport à un logement livré par Drôme Aménagement Habitat ou Valence Romans Habitat. Il dit que la participation de l'ANRU n'est pas perdue, la ville va travailler sur d'autres formules pour bénéficier des aides de l'ANRU pour rénover le centre ancien. La ville a

l'intention de qualifier la mixité de la population en centre ancien, il n'est pas question de faire de la rénovation à bas coût avec beaucoup de logements, il y a une volonté de faire du qualitatif.

Alain VILLARD dit qu'il y avait un aménageur pressenti et qu'il n'y en a plus aujourd'hui. Il demande si la ville relance une consultation pour retrouver un aménageur. Concernant les coûts, il était prévu un déficit de deux millions d'euros. Il demande s'il ne faudrait pas passer le déficit de deux millions à cinq millions d'euros alors que des projets coûteux tels que la Savasse ou Jacquemart sont mis en œuvre. Pour lui, tant que ces cinq îlots difficiles du centre ancien n'auront pas été extraits, le centre ancien ne sera pas de qualité.

Philippe LABADENS répond qu'il n'est pas question d'apporter des surcoûts énormes, surtout au vu du contexte actuel : il n'est pas entendable de passer d'un déficit de deux millions à cinq millions d'euros. A l'origine, la concession était prévue sur sept îlots mais au cours du projet, deux îlots ont été achetés par des privés. La ville va continuer de travailler avec des privés sur ces îlots. Sur les cinq îlots restants, celui du 19-21 rue de l'armillerie va être très difficile à traiter. Pour les autres îlots, des solutions vont être trouvées. La ville renonce à la formule actuelle mais va travailler pour voir les autres formules possibles pour continuer à bénéficier des aides de l'ANRU.

Marie-Hélène THORAVAL constate que le centre historique est minéral car des bâtiments ont été construits au fil des siècles et certains sont très fragiles. Il y a des demandes des propriétaires ou des locataires de bénéficier de plus d'espaces verts, or la configuration actuelle ne permet pas d'y répondre favorablement. Cette attente est de plus en plus prégnante, notamment avec la crise sanitaire. Il faut ré-étudier ce sujet, il ne faut pas vouloir refaire du logement à tout prix : certains endroits méritent d'être réhabilités et d'autres mériteraient d'être curés.

Alain VILLARD est d'accord que la question de curetage et d'îlots ouverts se pose dans le centre ancien depuis vingt, trente ou quarante ans. Il est d'autant plus nécessaire d'avoir un aménageur en cas de démolition du bâti.

Marie-Hélène THORAVAL dit que le projet initial avait pour objectif de tout intégrer en termes de reconstruction de logements. A travers la présente délibération, il est proposé de reconsidérer le projet avec de la reconstruction et du curetage.

Alain VILLARD souhaite bon courage à Madame le Maire pour convaincre l'Architecte des Bâtiments de France de démolir.

Après débat, la délibération est adoptée à l'unanimité, par :
- 39 voix pour

Délibération n° DELI2021_038 Objet : Clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble des Coquillards

Rapporteur : Philippe LABADENS

Exposé :

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la loi de finance rectificative n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 relative à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 24 septembre 2001 relative à la création du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) des Coquillards correspondant au renforcement et à la création d'équipements suite à l'ouverture à l'urbanisation de ce périmètre ;

Considérant l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 mettant un terme au PAE ;

Considérant que le PAE des Coquillards a permis de financer les équipements publics sur le périmètre du PAE ;

Considérant l'article 3 du PAE établissant une fin de travaux au plus tard au 31/12/2011 ;

Considérant que le délai de réalisation de ces équipements est échu ;

Considérant par conséquent, qu'il y a lieu de mettre fin au PAE des Coquillards ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de clôturer le PAE des Coquillards.

Débats :

Alain VILLARD souhaiterait le retrait de cette délibération. Le programme des Coquillards représente vingt années de l'Ouest Romanais, il a été créé en 2001 pour une durée de dix ans. Il déplore qu'aucun plan, document ou chiffre ne soit fourni avec la délibération. Il n'est pas indiqué s'il était prévu il y a vingt ans, cent logements, deux cent logements et ce qui a été réalisé. Il n'y a aucune analyse sociologique. On ne sait pas si les logements sont neufs locatifs ou en accession à la propriété. Il estime qu'il est difficile de délibérer sur ce sujet si les éléments ne sont pas fournis. Il demande ainsi de retirer cette délibération, de fournir aux élus de la majorité et de l'opposition des éléments et ensuite les élus pourront délibérer.

Marie-Hélène THORAVAL regrette que Monsieur VILLARD n'ait pas fait part de ses remarques lors de la commission concernée car sa demande aurait été satisfaite. Elle indique ne pas avoir l'intention de retirer cette délibération.

Philippe LABADENS dit que ce Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) était fait pour une durée de dix ans, il aurait dû être soldé en 2011. C'est l'héritage d'un dossier qui a trainé.

Thomas HURIEZ précise que dans ces conditions son groupe ne prendra pas part au vote.

Après débat, la délibération est adoptée à l'unanimité, par :
- 33 voix pour

N'ont pas pris part au vote :

Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Thomas HURIEZ

Délibération n° DELI2021_039 Objet : Vote des taux d'imposition 2021 et limitation de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les locaux à usage d'habitation**Rapporteur : Philippine GAULT****Exposé :**

Vu l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 1636-B decies et 1639-A du Code général des impôts ;

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020 ;

Vu l'article 1383 du Code général des impôts ;

Considérant la réforme de la « fiscalité ménages » qui supprime la taxe d'habitation pour tous les contribuables à compter de 2023 à l'exception de celle portant sur les résidences secondaires ;

Considérant les décisions de l'Etat en vue de la compensation de cette recette par le transfert des taux départementaux de taxe sur le foncier bâti ;

Considérant les instructions de la Direction départementale des finances publiques qui demandent aux collectivités d'acter cette réforme et donc de majorer le taux communal de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 15,51 % ;

Considérant que les délibérations relatives à la levée de l'exonération de taxe sur le foncier bâti doivent également être renouvelées dans ce cadre et que la non exonération de la part communale se traduit désormais par un taux d'exonération les deux premières années ;

Considérant que la ville doit formellement adopter ces ajustements sans modifier la situation fiscale des contribuables ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter en 2021 les taux d'imposition suivants comprenant l'intégration automatique en 2021 du taux départemental 2020 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (15,51%) :

Taxe d'habitation	22,22 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	44,32 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	77,45 %

- de limiter à 40 % l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation.

Débats :

Thomas HURIEZ fait l'intervention suivante :

*« Madame le Maire,
Vous affichez ce mardi que vous n'augmentez pas le taux communal de taxe foncière mais par contre jeudi dernier, vous votiez pour le doublement du même taux de l'agglomération sur la même taxe qui passe donc de 1,98% à 3,96%. C'est un tour de passe-passe grossier, vous avez décidé d'augmenter la taxe foncière dans le dos et sur le dos des Romains. Une fois de plus, sauf l'année de l'élection municipale, les Romains vont donc payer plus d'impôts. Nous vous demandons de baisser le taux communal pour compenser l'augmentation du taux communautaire qui va doubler, que vous avez voté il y a cinq jours. Nous voterons pour cette délibération si vous acceptez notre proposition. Si vous maintenez le tour de passe-passe, nous voterons contre cette délibération. »*

Marie-Hélène THORAVAL regrette que Monsieur HURIEZ porte ces propos au sein du Conseil municipal alors qu'il n'en a pas eu le courage lors du Conseil communautaire.

Philippine GAULT précise que la hausse du taux communautaire permet d'assurer un programme d'investissement de 400 millions d'euros sur le mandat avec des objectifs de relance économique, de solidarité à destination des communes pour qu'elles investissent. La ville de Romans va ainsi bénéficier d'un million d'euros de solidarité supplémentaire perçus tous les ans. Cette hausse intervient dans un contexte de baisse généralisée de la taxe d'habitation : 80% de la population n'en paie plus et dans les 20% restants il y a une réduction d'un tiers cette année. Cette réforme diminue les marges de manœuvre fiscales des collectivités. Sur un logement moyen de Romans, cela représente 33 euros. Sur une petite villa de 100m², cela représente 42 euros. La facture est payée à 35% par les propriétaires de foncier économique et 65% par les ménages.

Marie-Hélène THORAVAL dit que Monsieur HURIEZ a voté le projet de territoire jeudi dernier.

Thomas HURIEZ fait remarquer que Madame le Maire est intervenue pour la première fois depuis neuf mois en Conseil communautaire. Le projet de territoire est une chose mais là Madame le Maire confirme qu'elle augmente les impôts à Romans. Il précise que son groupe est intervenu en Conseil communautaire par l'intermédiaire de Madame PAGANI.

Marie-Hélène THORAVAL répond que les impôts de Romans n'augmentent pas. Elle rappelle que le gouvernement a supprimé la taxe d'habitation et pour mettre en œuvre la réforme fiscale envisagée le gouvernement a acté le transfert de la taxe qui relevait du Département sur la taxe communale. Le taux de 44,32% correspond à l'addition du taux du Département et du taux communal, ce dernier n'a pas augmenté, voire a même baissé l'année dernière. Ce taux communal pourra peut-être à l'avenir baisser suivant l'évolution financière à l'issue de la crise sanitaire et des besoins de la ville.

Philippine GAULT précise que le taux départemental (15,51%) a été ajouté au taux communal de (28,81%), soit un taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est désormais de 44,32%.

Joseph GUINARD indique que lors du Conseil communautaire il a été dit qu'il y aurait une rétrocession d'un million d'euros pour Romans. Sur les 7 millions, 2 millions vont à Valence et le reste est réparti entre les communes, c'est une juste répartition des choses.

Marie-Hélène THORAVAL répond qu'il n'est pas possible de comparer une ville qui compte 35 000 habitants d'une ville qui en compte le double. La répartition se fait en fonction du nombre d'habitants, l'effort fiscal, les revenus.

Joseph GUINARD estime qu'il s'agit d'une juste rétrocession, ce n'est pas un cadeau qui a été fait spécifiquement à Romans. Les quatre autres millions restants vont à l'ensemble des communes de l'agglomération.

Marie-Hélène THORAVAL précise que les répartitions ont été adoptées lors du dernier Conseil communautaire. Chaque commune est bénéficiaire et est assujettie aux mêmes clés de répartition.

Thomas HURIEZ estime que Madame le Maire augmente les impôts car il a été voté en Conseil communautaire une augmentation du taux communautaire de la taxe foncière. Les Romains vont donc payer plus d'impôts.

Marie-Hélène THORAVAL répond que la part communale n'augmente pas. Tous les habitants de l'agglomération ont besoin des capacités d'investissement de l'agglomération pour avoir un territoire attractif et dynamique. Les attentes des citoyens sont de plus en plus importantes, il faut ainsi financer l'ensemble des services. Lorsque l'on vote un projet de territoire, il y a des investissements, plus de services et un ensemble de dispositions mises en œuvre pour inscrire le territoire dans une dimension de développement durable. Tout cela a un coût.

Thomas HURIEZ demande à Madame le Maire si elle assume ce coût en augmentant les impôts.

Marie-Hélène THORAVAL répète qu'elle n'augmente pas les impôts. Elle regrette que Monsieur HURIEZ ne soit pas intervenu à ce sujet en Conseil communautaire.

Thomas HURIEZ répond que son groupe est intervenu par la voix d'Isabelle PAGANI.

Isabelle PAGANI ne comprend pas que l'on augmente les impôts à hauteur de 100% de la Communauté d'agglomération en justifiant cette augmentation par la hausse des dépenses. La période est extrêmement délicate au vu de la crise sanitaire, il y aura certainement ensuite une crise économique et financière. Les contribuables ont besoin de faire attention. Ceux qui payent la taxe foncière sont des gens relativement modestes. Son groupe a demandé de ne pas appliquer d'augmentation cette année mais il n'a pas été écouté. Cette augmentation d'impôt a déjà eu lieu sur le mandat précédent. Elle demande si les investissements sur ce mandat seront aussi équilibrés entre le bassin valentinois et le bassin romanais.

Son groupe souhaite que le déplacement de la Foire soit financé sur ce mandat et qu'il se fera au sein de la ville de Romans. Il souhaite également que le quatrième pont soit assuré d'être financé sur ce mandat et que des investissements conséquents puissent être faits. Elle demande que les élus romanais qui siègent au sein de l'exécutif du Conseil communautaire défendent les intérêts de la ville.

Marie-Hélène THORAVAL rappelle que le périmètre de la communauté d'agglomération correspond au périmètre que Madame PAGANI a voté lorsqu'elle était dans la majorité. La ville avait un retard en termes d'investissements, notamment les travaux liés au réseau. Par exemple, l'investissement nécessaire pour l'assainissement représente 50 millions d'euros.

Pour ce qui est de la Foire, l'équipe municipale a fait une proposition qui convient aux acteurs de la Foire. Pour le quatrième pont, elle rappelle que l'équipe de Madame PAGANI avait stoppé les études pour ce pont. Le Président de la communauté d'agglomération et l'exécutif ont largement pris en compte la nécessité de désenclaver la Drôme des collines. Une délibération a été votée en Conseil communautaire pour que la communauté d'agglomération finance une partie des études. Ce financement sera complété par le Département, la Région. Il manque aujourd'hui le financement de l'Etat.

Isabelle PAGANI demande quels projets structurants l'équipe municipale a portés sur le mandat précédent. Elle explique que Valence construit son Palais des congrès alors que Romans en est encore aux discussions sur le déplacement de la Foire. Valence a également construit une nouvelle médiathèque.

Marie-Hélène THORAVAL répond que sur le mandat précédent, par l'intermédiaire de la Communauté d'agglomération, une nouvelle piscine a été construite à hauteur de 12 millions d'euros qui est venue se joindre à l'ancienne piscine Caneton, la piscine compte désormais deux bassins. Elle déplore les propos de Madame PAGANI.

Isabelle PAGANI souhaite faire la comparaison entre les projets valentinois qui sont sortis de terre et les projets romanais.

Marie-Hélène THORAVAL explique que beaucoup de projets se sont passés sous terre car la ville était en retard et avait besoin d'investissements pour se mettre aux normes.

14h03 : Monsieur BOSSANNE quitte la salle Charles Michels.

Isabelle PAGANI répond que c'est faux.

Marie-Hélène THORAVAL dit qu'au vu de l'attitude de Madame PAGANI elle arrête de répondre et met cette délibération aux voix.

Après débat, la délibération est adoptée à la majorité, par :

- 33 voix pour

- 5 voix contre :

Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Thomas HURIEZ

Délibération n° DELI2021_040 Objet : Créations et suppressions d'emplois

Rapporteur : Philippe LABADENS

Exposé :

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Considérant les besoins de la collectivité pour le bon fonctionnement des services et notamment la nécessité de créer des emplois permanents ;

Dans le cas où les emplois créés ne pourraient être pourvus par un fonctionnaire, l'autorité territoriale pourra recruter des agents contractuels de droit public ;

Direction du Projet Urbain :

- Création d'un emploi de directeur du projet urbain, poste n°1001, sur le grade d'attaché territorial à temps complet, cadre d'emplois des attachés territoriaux, catégorie A.

Direction Satisfaction Usagers, service Mairie [+] :

- Création d'un emploi de responsable de l'unité élections/cimetière, poste n°1002, sur le grade de rédacteur territorial à temps complet, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B.

Direction du Centre Technique Communal :

Service Voirie Réseaux Déplacements :

- Création d'un emploi de chargé de mission entretien ouvrage d'arts, poste n°1003, sur le grade de technicien territorial à temps complet, cadre d'emplois des techniciens territoriaux, catégorie B.

Service Propreté Urbaine :

- Création d'un emploi de responsable du service de la propreté urbaine, poste n°2020, sur le grade d'ingénieur territorial à temps complet, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, catégorie A. L'emploi actuel correspondant, poste n°4, sur le grade d'attaché territorial à temps complet sera supprimé lors d'un prochain conseil municipal à la suite du départ à la retraite de l'agent concerné.

Direction Générale de Services :

- Création d'un emploi d'administrateur territorial à temps complet, poste n°2013, cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, catégorie A.
- Création d'un emploi fonctionnel à temps complet de directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 habitants, poste n°2014.

Direction de la Prévention et de la Sécurité Publique :

- Création d'un emploi de coordonnateur de la brigade verte, poste n°2015, sur le grade de technicien territorial à temps complet, cadre d'emplois des techniciens territoriaux, catégorie B.
- Création de 4 emplois d'agent de constatation, postes n°2016, 2017, 2018 et 2019 sur le grade d'adjoint technique territorial, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C.
- Suppression de l'emploi de directeur de la prévention et de la sécurité publique, poste n°1395 sur le grade d'attaché principal à temps complet et création de l'emploi de directeur de la prévention et de la sécurité publique, poste n°1395 sur le grade d'attaché territorial à temps complet, catégorie A.

Service Communication :

- Suppression de l'emploi de community manager, poste n°891, sur le grade de rédacteur territorial à temps complet et création de l'emploi de chargé de projet réseaux sociaux/vidéo, poste n°891 sur le grade d'attaché territorial à temps complet, catégorie A.

Considérant enfin la nécessité de modifier les emplois des agents bénéficiant d'un avancement de grade ;

Poste	Grade actuel	Grade de promotion
1833	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de deuxième classe

1254	Adjoint administratif principal de deuxième classe	Adjoint administratif principal de première classe
1186	Adjoint administratif principal de deuxième classe	Adjoint administratif principal de première classe
1577	Adjoint administratif principal de deuxième classe	Adjoint administratif principal de première classe
1695	Adjoint administratif principal de deuxième classe	Adjoint administratif principal de première classe
1770	Adjoint administratif principal de deuxième classe	Adjoint administratif principal de première classe
1834	Adjoint administratif principal de deuxième classe	Adjoint technique principal de deuxième classe
1580	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de deuxième classe
43	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de deuxième classe
1211	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de deuxième classe
1676	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de deuxième classe
1362	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de deuxième classe
1129	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de deuxième classe
1066	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de deuxième classe
36	Adjoint technique principal de deuxième classe	Adjoint technique principal de première classe
1787	Adjoint technique principal de deuxième classe	Adjoint technique principal de première classe
1746	Adjoint technique principal de deuxième classe	Adjoint technique principal de première classe
1482	Adjoint technique principal de deuxième classe	Adjoint technique principal de première classe
51	Adjoint technique principal de deuxième classe	Adjoint technique principal de première classe
1801	Adjoint technique principal de deuxième classe	Adjoint technique principal de première classe
1752	Adjoint technique principal de deuxième classe	Adjoint technique principal de première classe
1807	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de deuxième classe	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de première classe
1452	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de deuxième classe	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de première classe
1589	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de deuxième classe	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de première classe
1623	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de deuxième classe	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de première classe
1407	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de deuxième classe	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de première classe

1018	Gardien brigadier police municipale	Brigadier chef principal
1608	Technicien	Technicien principal 2ème classe
1985	Technicien principal de deuxième classe	Technicien principal 1ère classe
1046	Ingénieur	Ingénieur principal
1390	Adjoint technique principal de première classe	Agent de maîtrise
1510	Agent de maîtrise principal	Technicien territorial
1144	Brigadier-chef principal	Chef de service de police municipale
1572	Adjoint administratif principal de première classe	Rédacteur territorial

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les créations et suppressions d'emplois susvisées.

Débats :

Alain VILLARD note que cette délibération fait partie du fonctionnement normal de la ville. Il adresse ses félicitations au Directeur général des services qui a brillamment réussi l'examen professionnel d'administrateur territorial. Selon lui, il serait plus lisible pour les conseillers municipaux qu'il y ait un tableau qui mentionne les créations et suppressions de postes. Il souhaiterait que lorsqu'il y a une suppression de poste, il soit mentionné la correspondance avec la création de poste, ce qui permettrait aux élus de contrôler. Concernant la brigade verte, il y a cinq créations de postes et conformément à l'engagement de Madame BROSE en commission, il souhaiterait avoir des informations sur le travail de cette brigade. Il note que la brigade verte était également dans le programme de compagne de son groupe politique.

Philippe LABADENS précise lorsqu'il s'agit d'un poste créé, supprimé ou transformé. Lorsqu'il s'agit d'une transformation, c'est un poste qui change suite à une promotion ou un remplacement d'agent.

Alain VILLARD a bien compris que dans le cadre des promotions, il y a des créations et suppressions de postes. Mais il y a des postes créés et il ne sait pas quels postes sont supprimés en face. Par exemple, il faut expliquer que le poste de Directeur territorial sera supprimé puisqu'un poste d'administrateur est créé.

Marc-Antoine GASTOUD, Directeur général des services, explique que lors du prochain Conseil municipal il y aura des suppressions de postes qui viendront compenser les créations votées ce soir. Les créations et suppressions de postes ne peuvent pas toujours être présentées au même Conseil municipal car il s'agit souvent de recrutement de personnes qui vont remplacer un agent qui part prochainement à la retraite ou en fin de contrat. Il n'est pas possible de supprimer les postes tant que les personnes sont en activité. Monsieur GASTOUD confirme que lors du prochain Conseil municipal, il sera précisé pour les postes supprimés la correspondance avec les postes créés.

14h10 : retour de Monsieur BOSSANNE dans la salle Charles Michels

Alexandre CORTOT explique que la brigade verte sera un dispositif complémentaire aux actions déjà existantes dont la vocation première est de lutter contre les incivilités environnementales qui dégradent le cadre de vie des citoyens. La brigade verte agit au quotidien sur l'ensemble du territoire pour faire respecter l'environnement et la propreté des rues. Elle sera un levier de prévention et de répression avec un cadre juridique existant. Elle a pour but de réduire les pollutions environnementales, d'optimiser le dispositif lors des patrouilles sur des questions de salubrité publique, d'occupation du domaine public. Elle fera évoluer le dispositif au fur et à mesure du développement, de la transversalité, des innovations technologiques. Ces missions seront la lutte contre les déjections canines, la lutte contre les dépôts des

déchets verts, la lutte contre le dépôt d'immondices, la lutte contre les incivilités réglementaires et les dépôts sauvages.

Après débat, la délibération est adoptée à l'unanimité, par :
- 39 voix pour

Jeanine TACHDJIAN pose la question orale suivante :

« En tant qu'élue chargée du quartier est, j'ai été interpellée par des parents au sujet de l'offre de loisirs proposée pour les prochaines vacances scolaires, et de la suppression de places pour un quartier prioritaire. Des informations contradictoires circulent. Serait-il possible de disposer d'un état des lieux plus précis sur ce sujet ? D'avance merci. »

Jean-Paul CROUZET répond à la question orale posée par Madame TACHDJIAN :

« Merci pour cette question. Je me fais ici la voix de Madame Edwige ARNAUD qui ne peut pas être parmi nous aujourd'hui. En effet, de nombreuses fausses informations circulent.

La première fausse information concernait la pseudo-fermeture du centre de loisirs Monnaie. Ce n'est bien que la tranche des 6-11 ans des vacances scolaires qui est concernée par une réorganisation.

La deuxième fausse information concerne la réduction du nombre de places, puisque ce sont 270 places qui seront proposées pour les prochaines vacances, de 3 à 16 ans, ce qui nous place assez haut dans la comparaison avec d'autres villes de même taille (comparaison qu'avait effectuée le collectif pour nous, pensant que nous serions plus bas). Sur ces 270 places, 96 ne concernent que la première semaine, soit un tiers.

La troisième erreur concerne l'absence de soutien aux quartiers prioritaires pour les vacances, puisqu'en parallèle de ces places, je rappelle que des actions « Atout vacances » continueront à être proposées par la Caisse des Ecoles, pour 24 enfants, ainsi que des chantiers éducatifs par les équipes de prévention, ou encore l'inscription dans des dispositifs en cours ou à venir (vacances apprenantes, quartiers d'été...).

La quatrième erreur concerne la comparaison hasardeuse des tarifs. A titre d'exemple, les tarifs pratiqués par l'Amicale laïque sont sensiblement les mêmes que ceux de l'ALSH Monnaie, mais ils intègrent un repas chaud. Nous avons constaté l'inégalité entre les repas apportés par les enfants, dont certains n'étaient pas toujours équilibrés (et leur coût total dépasse parfois les 3€ du prix d'un repas).

La cinquième maladresse intellectuelle est l'amalgame réducteur des membres de ce collectif qui écrivent que les offres de loisirs sont les « meilleurs moyens de prévenir la délinquance ». Au-delà de l'amalgame, je doute que la réduction de la délinquance se réduise à 48 places en accueil de loisirs. De plus, cela néglige l'importance de la mixité sociale et de sortir les jeunes de leur quartier.

Il y a un vrai paradoxe dans le discours des membres du collectif : la dizaine de courriels type que nous avons reçus, tous identiques, rappellent à quel point la Ville doit tout faire, alors que ces mêmes associations ne seraient pas assez soutenues en temps normal. Les associations, elles, sont d'ailleurs intéressées par notre proposition de communication commune dans le cadre des PASS VACANCES.

Sur ces sollicitations, je précise d'ailleurs qu'elles ont toutes eu une réponse, et que la plupart des parents qui nous ont écrit n'avaient presque jamais inscrit leurs enfants au centre de loisirs Monnaie. L'un d'eux, à qui nous avons proposé un rendez-vous sans qu'il ne réponde, n'est pas inscrit dans notre logiciel et n'habite sans doute pas Romans.

Il s'agit donc d'une réelle instrumentalisation politique car les premiers concernés, le public de La Monnaie qu'ils prétendent représenter, lui, ne polémiquent pas. Les services municipaux sont en train de contacter toutes les familles du quartier afin de trouver des propositions cousues main pour cet été. Par exemple, un transport qui partirait de la Monnaie pour aller à Mours.

Enfin, je souhaiterais effectuer un rappel historique. L'Amicale laïque est une association centenaire (fondée en 1919), et, dans les années 1980, plusieurs cars remplis d'enfants de La Monnaie se rendaient au « centre aéré » à Mours. La municipalisation n'est intervenue qu'au début des années 1990. La Ville s'est donc toujours appuyée sur ces associations partenaires, naturellement. Pourquoi ce qui était la traduction d'un partenariat avant serait aujourd'hui l'incarnation d'un désengagement ?

Quant aux PASS'sports, ils se sont toujours organisés sur une semaine de vacances sur deux, pour les petites vacances.

Bien sûr, tout n'est pas parfait et des enjeux demeurent, comme la reconquête du mois d'août où des places manquent parfois. Dans ce dossier, nous agissons avec pragmatisme, comme nous l'avons fait pour les prochaines vacances en doublant les places de la tranche 7/9 ans sur les PASS'SPORTS. »

Marie-Hélène THORAVAL rappelle que les questions orales n'ouvrent pas droit à débat.

Thomas HURIEZ pose une question orale relative au déménagement de la Foire :

« En 1931, quelques Romanais audacieux créaient une association loi 1901 : Foire du Dauphiné. En 1974, la Foire du Dauphiné déménageait en zone industrielle. En 2021, sous la pression du Préfet de la Drôme il faut choisir un nouveau site au risque de ne pas pouvoir tenir les prochains événements. Quelques chiffres pour situer l'enjeu économique: 120 000 visiteurs dont 75 % de Drômois, 500 exposants, 14 millions d'euros de retombées économiques sur notre territoire soit plus de 110 emplois induits en équivalent temps plein. La Foire du Dauphiné c'est aussi une belle vitrine pour les collectivités locales, le tissu associatif Romanais et Péageois, c'est aussi un lieu où les Romanais aiment à se retrouver à la buvette du VRDR ou au restaurant de l'amicale des arméniens ou encore au stand de la ville de Romans. 90 ans après sa création, une nouvelle aire doit s'ouvrir et vous vous posez Mme le Maire les trois questions que tout le monde se pose : où va s'installer la nouvelle Foire du Dauphiné ? Comment faire pour utiliser 11 mois sur 12 un bâtiment qui ne servira à la Foire qu'un seul mois (préparation, 9 jours de festivité et démontage) ? Combien cela va coûter et qui va payer ? Le nouveau bâtiment va devoir répondre au cahier des charges de la Foire mais cette réalisation va bien au-delà car elle va être un outil de promotion de notre territoire. Son lieu d'implantation va marquer le développement urbain de notre ville, son utilisation va induire, au-delà des 9 jours de la Foire, de la circulation, des manifestations sportives et culturelles, des salons, des congrès qui vont attirer du monde à Romans et charger le trafic routier. Alors, quelle ne fut pas notre surprise de lire dans la presse locale au début de ce mois que la Foire allait déménager sur Saint Paul les Romans à côté de l'aérodrome des chasses ? Un usage élargi : oui, il faut bien sûr construire un nouveau complexe événementiel à Romans (comme le font les valentinois en centre-ville pour 18,5 millions d'euros financés par l'agglomération) qui en plus de la Foire pourra accueillir toutes sortes de manifestations en salle ou en extérieur. Un financement de l'agglomération : oui, ce nouvel équipement a une vocation beaucoup plus large que la ville de Romans, il est donc tout à fait normal qu'au titre de sa compétence économique Valence Romans Agglomération finance cet investissement. Il semble que soit évoquée une enveloppe financière de 15 à 20 millions d'euros ? Quand on voit le facteur 7 qui sépare le montant des investissements financés par Valence Romans Agglomération sur le bassin de vie valentinois, lors du précédent mandat, on peut penser que l'agglo pourrait augmenter son financement ! Une implantation à Saint Paul Les Romans : non, le futur lieu d'implantation est un mauvais choix ! A la limite de Saint Paul les Romans et de Châtillon Saint Jean, en partie sur l'ancien terrain de camping, la desserte par la route départementale de Châtillon et la proximité de l'aérodrome ne sont pas en matière de sécurité les bons lieux d'implantation d'un complexe événementiel ! Il reste par ailleurs très proche, trop proche, de l'usine de combustible nucléaire Framatome. Rappelons-nous qu'en 1974 rien n'interdisait l'installation de la Foire à côté de la CERCA FBFC de l'époque, puis les règles de sécurité ont évolué et il faut partir. La collectivité va engager 15 à 20 millions d'euros pour déplacer d'un kilomètre à vol d'oiseau le palais de la Foire en prenant le risque dans quelques années de recommencer car les normes sanitaires auront évolué imposant de nouvelles contraintes ? C'est à l'ouest de notre ville qu'il faut construire ce nouveau complexe sur ses 14 hectares de terrain d'assiette à la fois car cela rééquilibrerait un développement à l'est trop marqué et puisqu'avec l'arrivée du 4ème pont, ce complexe sera à 15 minutes de Valence et à 15 minutes de la sortie de l'autoroute à Tain l'Hermitage ! Enfin, c'était une promesse de campagne de la candidate Thoraval, je cite « création d'un complexe événementiel à l'ouest ». Mais comme sur beaucoup d'autres sujets votre programme n'était-il en réalité qu'un leurre ? Un débat en Conseil municipal et une décision du Conseil : oui, il est surprenant d'apprendre que le dossier chemine et qu'à aucun moment dans aucune des commissions municipales le sujet n'ait été évoqué. Si nous comprenons la situation délicate dans laquelle se trouve le comité de la Foire pressé de trouver une solution dans laquelle il n'est pas le financeur mais seulement un utilisateur (1 mois

sur 12), nous sommes certains que l'investissement à venir, son montant et ses impacts sur notre commune doivent être tous correctement évalués à court terme mais aussi à long terme !

Nous posons donc sur ce dossier ô combien emblématique pour notre ville deux questions à Madame le maire et à sa majorité :

1) Pourquoi ne pas engager avec les Romains et leur représentation un débat : écouter les différents arguments favorables à une implantation ouest, nous demandons une vraie concertation et que la minorité y soit associée ?

2) Le choix d'une implantation à l'ouest présente des avantages certains, il doit être réfléchi sur du long terme. Nous avons l'impression que ce dossier n'a pas été comme il le fallait sous votre précédent mandat et maintenant face à l'ultimatum lancé par le Préfet vous réagissez à court terme, dans l'urgence, sous la pression du moment et en faisant les mauvais choix.

Merci de nous dire pourquoi vous avez abandonné l'implantation à l'ouest alors que cela constituait un élément de votre programme électoral ? »

Nathalie BROSSE fait l'intervention suivante en guise de réponse :

« Vous parlez à chaque fois du programme THORAVAL, je n'apprécie pas beaucoup ce terme. Plutôt que de parler du programme THORAVAL, vous pouvez parler du programme de la majorité, cela serait plus agréable pour tout le monde. Nous travaillons tous sur ce programme. Concernant l'aménagement à l'ouest, nous n'avons pas la maîtrise foncière totale car il y en avait une partie à la Communauté d'agglomération et sur cette partie là il y a la problématique du gazoduc.

La période du premier confinement a été l'occasion de réexaminer ce dossier complexe en nous posant une question : pourquoi n'a-t-il pas abouti malgré le temps et l'énergie qui lui furent consacrés ces vingt dernières années ?

Une raison évidente est apparue : il a été essentiel d'envisager la recherche d'un terrain pour déménager la Foire. Cette vision est restrictive et ne peut être envisagée par le seul prisme au travers duquel le projet doit être conduit.

Ce projet doit être celui de la création d'un nouveau lieu qui accueillera la Foire une semaine par an tout en proposant des activités le reste de l'année

Il en est de la bonne utilisation de l'argent public et des investissements qui seront réalisés par l'agglomération. Je n'entrerai pas dans la polémique des comparaisons entre Valence et Romans puisque le projet de territoire 2020-2026 de Valence Romans Agglo prévoit le même montant, soit 18,5 millions d'euros pour ce projet que pour le palais des expositions valentinoises.

C'est dans ce cadre qu'une implantation à l'est de Romans, sur des terrains situés sur la commune de Saint Paul les Romans, a été envisagée au regard notamment de l'existence d'activités comme l'aérodrome ou les tennis qui nous laissaient à penser que des interactions avec le futur projet pouvaient se créer.

L'étude conduite par Senseva, en partenariat avec la Foire, la ville de Saint Paul les Romans et des acteurs économiques du territoire, nous l'a confirmés et a permis d'élaborer un positionnement du futur site autour de l'accueil d'activités outdoor et touristiques.

Au-delà de ces éléments essentiels, ces terrains présentent d'autres avantages :

- ils sont situés en zone Loisirs dans le PLU de la commune de Saint Paul les Romans,
- ils sont aménageables,

- ils sont situés à moins d'un kilomètre de l'actuel site et permettront à la Foire de conserver fonction de lieu pour les rendez-vous d'affaires par sa proximité avec la zone d'activité des Allobroges et des Chasses

- la desserte est aisée quelle que soit l'origine géographique des visiteurs avec la proximité de la rocade.

Lors de l'assemblée de la Foire qui a eu lieu récemment, cette proposition sur le terrain et sur le projet dans sa globalité a été actée à une grande majorité, ce qui est la priorité. »

Alain VILLARD demande s'il peut commenter les propos de Madame BROSSE.

Marie-Hélène THORAVAL rappelle que l'article 9 du règlement intérieur précise que les questions orales ne donnent pas lieu à débat, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents ou décision contraire du maire motivée par l'importance du sujet.

Alain VILLARD lit la question orale relative au déménagement du musée de la résistance et de la déportation :

« En 1972, à l'initiative de plusieurs résistants Romains, était créé le musée de la résistance et de la déportation installé dans l'espace de la visitation à côté du musée de la chaussure.

Ce musée généraliste expliquait aux visiteurs et surtout aux scolaires la montée du fascisme en

Europe, l'invasion de la France, l'arrivée des troupes d'occupation à Romans, la résistance et enfin le départ au maquis de beaucoup de jeunes Romanais pour échapper au STO (service du travail obligatoire) et délivrer leur pays.

Ces résistants avaient pour seul objectif de maintenir la flamme du souvenir et de nourrir le devoir de mémoire en particulier envers les jeunes générations.

En 1994, ce musée a été rénové pour le rendre plus attractif. En 2000 le musée, jusqu'alors géré par le Comité du Centre Historique de la Résistance en Drôme et de la Déportation, passe sous la responsabilité de la ville de Romans.

En 2021, on apprend que cet outil de mémoire qui a été confié à la ville doit déménager rue des Clercs au service des archives municipales. Les associations d'anciens combattants et nous-mêmes sommes opposés à ce transfert !

Depuis 2014, Madame Thoraval, vous ne vous êtes pas occupée de ce musée comme il aurait fallu :

- une signalétique mauvaise et défailante au seul bénéfice du musée de la chaussure !

- un départ en retraite de la responsable non remplacée depuis l'an dernier !

- un conseil scientifique qui devait conventionnellement se réunir 2 fois par an et que vous n'avez réuni qu'une fois en 6 ans !

- une décision que vous avez prise comme souvent seule sans concertation du conseil scientifique ni des associations d'anciens combattants que vous avez informées de votre décision devant le fait accompli le 27 janvier dernier.

Il est évident que ce musée a besoin d'un coup de fraîcheur et de jeunesse pour y introduire des techniques muséographiques nouvelles. Les anciens résistants (Jean Monin en tête) ne sont plus là pour raconter aux élèves ce qu'ils ont vécu !

Le musée virtuel que vous semblez avoir choisi de développer ne remplacera jamais l'ambiance, le ressenti, les émotions d'une visite en un lieu dédié à la mémoire de ces combattants de la paix.

A la mémoire de nos combattants.

Il n'a surtout pas besoin, bien au contraire, de déménager dans la petite rue des Clercs !!! Ce musée doit rester dans l'espace de la visitation à côté de celui de la chaussure. Les deux musées s'enrichissent l'un l'autre de leurs visiteurs respectifs.

Après démolition du gymnase Triboulet, les deux musées seront beaucoup plus visibles des Romanais et des touristes. Par ailleurs, c'est le seul musée généraliste dans la Drôme. Ceux de Grenoble et de Lyon sont plus éloignés et celui de Vassieux est essentiellement centré sur la résistance dans le massif du Vercors.

Nous constatons par ailleurs que le financement de ces lieux de mémoire revient de plus en plus fréquemment aux collectivités aux moyens financiers conséquents. Le musée de Vassieux a été acquis il y a quelques années par le département et réaménagé de belle manière.

Sachez Mme le Maire que vous avez voté en tant que Vice-Présidente de l'agglomération un budget de 2,4 millions d'euros pour financer l'extension du CPA (Centre du Patrimoine Arménien) à Valence. Mais êtes-vous en capacité de faire porter des choses aussi intéressantes pour notre ville de Romans, dans un travail en collaboration avec le Département et l'Agglomération pour un financement substantiel d'autres collectivités pour ce musée dont le rayonnement dépasse largement notre seule ville !

Alors Madame le Maire et Monsieur l'Adjoint chargé du devoir de mémoire :

- discutez et concertez-vous avec le conseil scientifique et les associations plutôt que de les informer une fois les projets arrêtés !

- engagez avec le Département et l'Agglomération des contacts, des discussions pour les sensibiliser sur l'avenir de ce musée. Pourquoi ce qui a été possible à Valence ne le serait pas à Romans ?

- rénovez ce bel outil de mémoire et rendez-le plus attractif, en l'associant beaucoup plus à celui de la chaussure.

- ne le déménagez pas, vous le condamneriez alors à sa disparition, au contraire développons-le et enrichissons-le.

Nos deux questions sont donc les suivantes :

- Pourquoi avez-vous décidé de déplacer cet outil de mémoire dans un lieu confidentiel et de le priver d'une partie des visiteurs du musée international de la chaussure ?*
- Pourquoi aucune discussion, aucune demande n'est formulée auprès du Département de la Drôme et de l'intercommunalité pour la prise en charge totale ou partielle des coûts de transformation et d'amélioration, mais aussi des coûts de fonctionnement du musée de la résistance et de la déportation de Romans ? »*

Florence MAIRE apporte la réponse suivante :

« Votre question appelle de notre part un certain nombre de rectifications car beaucoup de contre-vérités sont énoncées.

Le musée de la résistance et de la déportation, n'est pas, comme vous l'indiquez, un musée généraliste mais un musée de « mémoire » au sens propre, fait « pour » et « par » les anciens combattants et déportés, sans mise en perspective historique.

S'agissant de l'histoire, vous nous reprochez de ne rien avoir fait depuis 2014. Je rappellerai juste que la majorité précédente, dont certains d'entre vous sont comptables du bilan, n'a initié aucun projet majeur pour ce musée entre 1994 et 2014.

Vous évoquez ensuite le conseil scientifique. Je rappellerai juste que le musée de la résistance n'étant pas labellisé, aucune obligation ne nous est faite en la matière.

Enfin, vous faites référence à l'engagement du Département. Si celui-ci a fait le choix de Vassieux plutôt que de Romans ça n'est pas par hasard. En effet, Vassieux est un haut lieu de la résistance dans le Vercors, ce qui n'est pas le cas de Romans.

Factuellement, ce que je peux vous répondre :

- *Le site est quasiment fermé au public depuis juin 2019 (sinistre puis travaux puis crise du Covid) ;*
- *Nous sommes encore dans l'incertitude s'agissant d'une perspective de réouverture ;*
- *Seulement 10 classes (moyenne haute) sont accueillies sur le site par an, les professeurs préférant privilégier d'autres lieux dans la région. Par exemple, les enseignants du Triboulet, qui se situe pourtant à quelques mètres, préfèrent aller à Vassieux... ;*
- *Le bâtiment qui abrite le « musée de la Résistance » n'est pas en lui-même un lieu de « mémoire » car il n'est aucunement lié à un épisode de la guerre ;*
- *Plus globalement, une étude de programmation sur l'ensemble du site de la Visitation va être menée de l'été 2021 à l'été 2022, conformément aux engagements que nous avons pris devant les Romains ;*
- *Cette étude devrait à terme mener à des travaux d'envergure qui devraient empêcher l'accès aux différents espaces pendant plusieurs années.*

En tout état de cause, aucune décision n'a pour le moment été prise s'agissant du devenir de ce musée mais nous assumons parfaitement de mener une réflexion, sur la base de ce constat selon lequel la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Car au-delà d'un simple lieu, ce qui compte pour nous c'est de faire vivre la mémoire à Romans, pourquoi pas à travers d'expositions temporaires et/ou itinérantes ou encore l'exploitation des potentialités offertes par les nouvelles technologies.

Enfin, s'agissant de la concertation et du dialogue avec les associations, on pourrait croire, à vous écouter, que nous les négligerions. Bien évidemment, il n'en est rien et je veux vous dire combien c'est faire offense à l'implication de mes collègues Laurent Jacquot et Ludovic Guigal, dont chacun connaît l'implication de longue date pour l'Histoire avec un grand H, et le devoir de mémoire en particulier. Je vous remercie. »

14h41 : Yasmina BOYADJIAN quitte la salle Charles Michels.

DECISIONS DU MAIRE

La liste des décisions, ci-dessous indiquées et prises par le Maire précédent dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal, appelle à une remarque de l'assemblée :

- DECI2021/05 MS 13 "Maîtrise d'œuvre du projet de découverte de la Savasse" à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour le réaménagement du centre ancien de Romans-sur-Isère
- DECI2021/13 AMENAGEMENT D'UN LOCAL EN RESTAURANT, 10-12 PLACE MAURICE FAURE A ROMANS - LOT 6 "PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE-VENTILATION"
- DECI2021/22 Marché 203195 sans publicité ni mise en concurrence - Aménagement d'un local en restaurant place Maurice Faure - relance Lot 5 du marché 203122
- DECI2021/24 Décision modificative de la Régie de recettes n° 1 - Droits de place
- DECI2021/26 Marché n°193272 : restauration de la tour Jacquemart et du mur d'enceinte - Lot 3 : Ferronnerie / Serrurerie campanaire (avenant n°1)
- DECI2021/27 Terre d'Horizon : convention d'occupation d'un espace de production horticole

- DECI2021/28 Frais d'hébergement de Monsieur Laurent Lagarde, formateur pour la formation élus, montant : 90.95€
- DECI2021/29 Assurance pour les besoins des membres du groupement de commande Lot n°3 - Flotte véhicules et risques annexes
- DECI2021/30 Décision modificative de la Régie d'avances n°38 - ALSH
- DECI2021/31 Décision d'abrogation de la régie de recettes n°5 : location de matériel de fêtes et location de salle
- DECI2021/32 Décision modificative de la régie de recettes n°50 : Sport et vie associative
- DECI2021/33 Décision d'abrogation de la régie de recettes n°9 - Archives
- DECI2021/34 Avenant contrat location parking Maison des Syndicats place n°2 Monsieur Jérôme BERARD
- DECI2021/35 Contrat location parking Maison des Syndicats place n°23 Madame Mélanie CHAMPEL
- DECI2021/36 Convention d'occupation Espace Petit Nicolas par le service enfance-périscolaire
- DECI2021/37 Décision d'abrogation de la régie d'avances et de recettes n°45 - Ludothèque
- DECI2021/38 Décision de création d'une régie de recettes : Ludothèque
- DECI2021/39 Formations d'entraînement des policiers municipaux
- DECI2021/40 Remboursement assurances
- DECI2021/41 Shop'In Romans : conventions d'occupation précaire pour le local situé 6 rue Mathieu de la Drôme
- DECI2021/42 Marché n° 203178 - Collégiale Saint Barnard : Travaux de relevage de l'orgue de tribune
- DECI2021/43 ACCORD-CADRE183004 Lot 5 - BON DE COMMANDE N°14921 REMPLACEMENT D'UN VOLET ROULANT A LA TRESORERIE - NON APPLICATION DES PENALITES DE RETARD
- DECI2021/44 Marché 203136 - Requalification de liaisons piétonnes en centre historique à Romans-sur-Isère côte du Crotton (partie Nord) - Travaux de maçonnerie
- DECI2021/45 AVENANT 1 AU MARCHE 182063 FOURNITURE DE VETEMENTS PROFESSIONNELS POUR LE PERSONNEL - LOT 2 CHAUSSURES DE PROTECTION
- DECI2021/46 Projet d'aménagement du chemin des Boeufs : demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- DECI2021/47 Travaux de découverte de la Savasse (tranche 1) : demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 2021 au titre de la lutte contre les îlots de chaleur
- DECI2021/48 Vide grenier : convention Ville / PONS DE VINCENT 2021
- DECI2021/49 Modification au marché 202002 vêtements, chaussures et accessoires pour la police municipale et ASVP
- DECI2021/51 Dotation de Soutien à l'Investissement Local : quartier culturel et créatif
- DECI2021/52 Projet d'aménagement du chemin des Boeufs : demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes
- DECI2021/53 Projet d'aménagement du Chemin des Boeufs : demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement public Local (DSIL) 2021 au titre des aménagements cyclables
- DECI2021/54 Modification au marché 182063 vêtements professionnels pour les agents - Lot 1 Ville de Romans-sur-Isère Direction générale des services
- DECI2021/55 DSIL 2021/Demande de subvention Maison du Mouton
- DECI2021/56 Marché d'AMO Concertation projet Deval-Europe
- DECI2021/57 Décision modificative de la Régie d'avances n°31 - Romans Scènes Acte I
- DECI2021/58 Décision modificative de la Régie de recettes n°43 - Bar Romans Scènes
- DECI2021/59 Modification n°2 - 182063 vêtements professionnels pour les agents / Lot 1 vêtements Professionnels
- DECI2021/60 Marché n°203158 : Reconstruction du stade bouliste Emile GRAS à Romans sur Isère - Mission de maîtrise d'oeuvre
- DECI2021/61 Contrat location parking Maison des Syndicats - place N°2 - Monsieur Omar ABBOU
- DECI2021/62 SHOP'IN ROMANS : bail dérogatoire tripartite pour le local situé 13 côte Jacquemart
- DECI2021/63 Demande de subvention - DSIL
- DECI2021/64 Musée de la Chaussure : vente d'articles à la boutique

- DECI2021/65 Musée de la Chaussure : vente d'ouvrages à la boutique
- DECI2021/66 SHOP'IN ROMANS : bail dérogatoire tripartite pour le local situé 27 côte Jacquemart
- DECI2021/68 Musée de la Chaussure : retrait de stock d'articles en vente à la boutique
- DECI2021/69 Musée de la Chaussure : retrait de stock d'articles de la boutique
- DECI2021/70 Contrat pour la gestion et la réalisation de certaines prestations de reprographie de la Ville de Romans sur Isère à la Commune de Valence
- DECI2021/71 Marché n°193272 : restauration de la Tour Jacquemart et du mur d'enceinte - Lot 4 : Menuiserie bois (avenant n°1)
- DECI2021/72 Marché n° 1993314 - Accord-cadre à bons de commande : travaux de voirie (avenant n°1)
- DECI2021/73 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de la compagnie de l'Aloete, montant : 700 € TTC
- DECI2021/74 Décision modificative marché d'AMO Concertation projet Deval-Europe
- DECI2021/75 Mise en œuvre d'activités d'animation

Alain VILLARD a une question concernant la décision n°2021/28 « Frais d'hébergement de Monsieur Laurent Lagarde, formateur pour la formation élus, montant : 90.95€ ». Il note qu'il y a eu une formation des élus le 18 et 19 février 2021 et que les élus de l'opposition n'ont pas été invités à cette formation. Il souhaite en connaître la raison et demande si des formations sont réservées aux élus de la Majorité et d'autres aux élus de l'opposition.

Marie-Hélène THORAVAL répond que lors du vote du budget, un budget formation a été voté qui est valable pour tous. Les élus de l'opposition peuvent bénéficier d'une intervention sur ce budget dans les proportions de leur représentativité. Les élus peuvent également bénéficier du Droit Individuel à la Formation (DIF) pour solliciter des formations. La formation évoquée par Monsieur VILLARD était sur la prise de parole en public. S'il estime que cette formation est nécessaire pour les élus de l'opposition, il est possible de demander un accompagnement auprès de la collectivité.

Alain VILLARD souhaiterait savoir si la formation a été accordée seulement aux élus qui l'ont demandée.

Marie-Hélène THORAVAL répond que cette formation a été proposée à l'ensemble des élus de la majorité car ils estimaient en avoir besoin.

Alain VILLARD regrette que Madame le Maire n'ait pas proposé cette formation aux élus de l'opposition.

Marie-Hélène THORAVAL répond que cela se pratiquait de la même manière sous l'ancien mandat. Lorsqu'elle a sollicité des formations auprès de Messieurs BERTHOLET et DRESIN, elle a pu disposer d'un accompagnement de la collectivité.

Alain VILLARD dit que des demandes de formations vont être formulées par son groupe.

A 14h45, l'ordre du jour étant épuisé, Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire, lève la séance du Conseil municipal public.